



Complexe sportif Pierre Chatrousse
15 rue Paul Lapie – 63400 Chamalières
04 73 41 75 37 – contact@volley-ball-chamalières.fr
www.volley-ball-chamalières.fr

Affiliée à la Fédération Française de Volley-Ball
Association Loi 1901
Agrément ministériel : 306S63
NAF : 9312Z
Siret : 41373340300013
Conventionné : ANCV, coupons sport, CAF

La Charte du club – Saison 2022/2023

Vous allez vous inscrire au Volley-Ball Club Chamalières. Nous vous remercions de la confiance que vous manifestez à notre club, à notre association, à nos joueurs, à nos bénévoles, à nos salariés, nos techniciens et nos administratifs.
Votre inscription nécessite une adhésion aux valeurs du club et à ses règles de fonctionnement.

ARTICLE 1^{er} – ENTRAÎNEMENTS :

- L'encadrement technique du club propose **la répartition des volleyeurs au sein des diverses équipes** et informe les joueurs et leurs familles des **jours et horaires d'entraînements**.
- La présence, l'assiduité et la ponctualité à tous les entraînements sont indispensables.** Toute absence et retard prévisibles seront signalés aux entraîneurs le plus tôt possible.
- L'annulation d'un entraînement** vous sera également communiquée au plus tôt par le club.
- Il est préférable que les joueurs mineurs soient accompagnés** au début des entraînements. Vous devez vous assurer de la présence des entraîneurs avant de laisser votre enfant, un retard ou un incident de dernière minute n'étant pas prévisible.
- La présence des accompagnateurs durant les entraînements est tolérée** dans la mesure où elle ne perturbe ni les joueurs ni la bonne tenue des séances.
- Pour des raisons de sécurité, et afin de permettre la transmission des informations de dernière minute, **il est préférable que les joueurs soient récupérés dans la salle à la fin de l'entraînement. Si votre enfant est amené à se déplacer seul, vous indiquerez dans le dossier d'inscription que vous l'autorisez à quitter le lieu d'entraînement ou de compétition sans vous.**
- La pratique du volley-ball nécessite une tenue adaptée** et le port de chaussures spécifiques (sport en salle) qui ne sont pas utilisées à l'extérieur afin de ne pas dégrader les revêtements des gymnases.
- Certains entraînements nécessiteront une installation du matériel** (poteaux, filets, chariots de ballons...) **et un rangement** à l'issue de la séance. Cela peut impliquer un allongement de l'horaire initialement prévu.
- L'abandon de l'activité en cours d'année ne pourra donner lieu au remboursement de la cotisation.**

ARTICLE 2 – COMPÉTITIONS – STAGES :

- Les équipes sont engagées dans un championnat et la participation aux diverses compétitions est indispensable :** le résultat de celles-ci est la récompense du licencié et du club tout entier.
- Afin de s'assurer de la présence de chaque joueur, vous serez informés au plus tôt **du calendrier du championnat de votre équipe.** Les changements seront annoncés au plus tôt également.
- L'encadrement technique du club décide de la constitution des équipes pour les rencontres** et informe les joueurs et leurs familles des modalités d'organisation. Toute absence, pouvant mener au forfait de l'équipe, doit être signalée le plus tôt possible pour permettre à l'encadrement technique de trouver une solution ou de prévenir le reste de l'équipe ainsi que l'équipe adverse du report ou de l'annulation de la rencontre.
- L'absence répétée et non motivée aux matchs** pénalisera fortement la progression du joueur et nuira à la cohésion de l'équipe.
- Lors des rencontres à domicile,** les parents ou accompagnateurs pourront aider à la tenue de feuille de marque et au comptage des points (une formation spécifique pourra être organisée par le Club).
- Lors des déplacements,** les parents seront sollicités pour accompagner et véhiculer les joueurs de l'équipe. La présence de tous les parents avant chaque départ pourra permettre de s'assurer de la bonne tenue du déplacement (trajet, horaires de départ et de retour...). Les déplacements seront à organiser entre les entraîneurs et les parents plusieurs jours ou semaines à l'avance. Les frais engendrés pourront faire l'objet d'une demande de « reçu au titre des dons pour renonciation au remboursement kilométrique » (cf. cerfa N° 11580*03).

ARTICLE 3 – STAGES – MOMENTS IMPORTANTS :

- Les licenciés et leurs parents sont conviés à l'Assemblée Générale qui réunit le volet amateur et le volet professionnel du Club du VBCC.** Des informations importantes sont transmises à ce moment-là par le Conseil d'administration et des décisions pour le fonctionnement du club sont prises et parfois soumises au vote des membres licenciés du club. Si vous ne pouvez être présent, pensez à vous faire représenter.
- La présence de tous les licenciés et de leurs parents** est souhaitée pour les autres manifestations proposées tout au long de l'année. Ces événements font partie de la vie de notre association et de notre club. Ils permettent de se retrouver et de partager des moments forts entre membres des équipes de jeunes jusqu'à l'équipe professionnelle. **Le bénévolat est vital pour le fonctionnement du club** et nous saurons vous accompagner lorsque vous pourrez vous rendre disponibles.
- Une participation financière pourra être demandée à l'occasion des stages organisés.** Les modalités précises seront communiquées en amont.

ARTICLE 4 – IMAGES DES LICENCIÉS :

Tout membre licencié consent et accorde gratuitement au club **le droit d'utiliser, directement ou indirectement, son image sur tous supports** (photographies de groupes ou individuelles, enregistrements audiovisuels, etc.) et par tous moyens (retransmissions télévisées, diffusions sur internet, etc.) en relation avec les manifestations organisées par le club et pour la durée légale de protection des droits d'auteur relative à ces supports et moyens.



VOLLEY BALL CLUB CHAMALIÈRES

Complexe sportif Pierre Chatrousse
15 rue Paul Lapie – 63400 Chamalières
04 73 41 75 37 – contact@volley-ball-chamalieres.fr
www.volley-ball-chamalieres.fr

Affiliée à la Fédération Française de Volley-Ball
Association Loi 1901
Agrément ministériel : 306S63
NAF : 9312Z
Siret : 41373340300013
Conventionné : ANCV, coupons sport, CAF

La Charte du club – saison 2022/2023

Je soussigné(e) _____

Parent du joueur _____ (pour les enfants mineurs)

Né(e) le _____

Déclare avoir pris connaissance de la Charte du **VOLLEY BALL CLUB CHAMALIÈRES**

M'engage à respecter les règles de fonctionnement présentes dans la Charte

Accorde gratuitement au club le droit d'utiliser mon image / celle de mon enfant

N'accorde pas au club le droit d'utiliser mon image / celle de mon enfant

Autorise le club à utiliser mon numéro de téléphone et mon adresse email pour la création d'un groupe de discussion (type WhatsApp/Messenger) afin de communiquer et d'échanger sur l'organisation des entraînements et des rencontres sportives

 _____  _____ @ _____

N'autorise pas le club à utiliser mon numéro de téléphone et mon adresse email pour la création d'un groupe de discussion (type WhatsApp/Messenger) afin de communiquer et d'échanger sur l'organisation des entraînements et des rencontres sportives

A _____, le _____ 2021

Madame la Présidente

Le joueur

Son représentant légal





